
Sixième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale
21 juillet 2022
New Delhi, Inde

18 septembre 2022

Rapport de la sixième réunion du Comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)

Résumé

Ce document présente le rapport de la sixième réunion du Comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI).

Rapport de la sixième réunion du Comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) tenue le 21 juillet 2022

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

1. L'honorable président de l'Assemblée de l'ASI a ouvert la sixième réunion du Comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) en souhaitant la bienvenue au coprésident et aux vice-présidents de l'Assemblée de l'Alliance Solaire Internationale, ainsi qu'aux ministres, ambassadeurs, hauts-commissaires, consuls honoraires et autres excellences.
2. Le président a déclaré que le comité permanent constitue un élément essentiel du mécanisme de gouvernance de l'ASI, et a apprécié le temps et les efforts fournis par le coprésident et les vice-présidents dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'ASI. Il a ajouté que les orientations fournies par le Comité permanent et l'Assemblée de l'ASI au cours des dernières années ont été essentielles pour faire de l'ASI un organisme faisant autorité en matière d'énergie solaire et de son déploiement dans le monde, en particulier dans les régions sous-développées et en développement.
3. Le président s'est félicité des initiatives de l'ASI développées avec les conseils du comité permanent et de l'assemblée de l'ASI, telles que le plan stratégique global, la stratégie d'engagement du secteur privé et le mécanisme d'atténuation des risques de financement mixte. Il a ajouté que l'ASI est prête à faire des progrès significatifs pour faire de l'énergie solaire la source d'énergie préférée d'un plus grand nombre de pays, alors que le monde franchit la barre du térawatt pour la capacité installée de l'énergie solaire dans le monde.
4. Le président a noté que le déploiement de l'énergie solaire à travers le monde connaît une croissance fulgurante. Il a affirmé que l'Inde est fière d'avoir été un contributeur important à cette croissance. Il a également noté que plus de la moitié de la capacité solaire de 1 térawatt disponible aujourd'hui n'existait même pas il y a quatre ans, et que le prochain térawatt de capacité solaire devrait être opérationnel bien avant la fin de la décennie. Il a ajouté que l'ASI doit veiller à ce que les investissements qui permettraient cette croissance explosive dans les années à venir ne restent pas limités à quelques pays. Il a également fait remarquer que l'ASI, en tant que championne de la philosophie "Un Soleil, Un Monde, Un Réseau", doit veiller à ce qu'une infrastructure de production d'énergie solaire bien répartie soit en place pour répondre aux besoins en énergie de l'avenir.
5. Le président a en outre déclaré que l'ASI doit devenir un centre qui a accès à de grands volumes d'informations sur les politiques et les meilleures pratiques, les ressources

techniques et financières, ainsi que le capital humain des pays qui ont poussé le secteur de l'énergie solaire à la position où il se trouve aujourd'hui. Il a ajouté que cela permettrait à l'ASI de mieux s'attaquer aux obstacles, tels que le coût élevé du financement, la perception de risques élevés, le manque de projets viables et bancables et les capacités institutionnelles et humaines limitées, qui empêchent d'autres pays de développer leur propre écosystème dynamique d'énergie solaire.

6. Le Président a une nouvelle fois souhaité la bienvenue au Co-Président, aux Vice-présidents et aux autres Excellences à la réunion et a déclaré qu'il était impatient d'entendre le Directeur Général et le Secrétariat de l'ASI parler des initiatives en cours et des progrès réalisés au cours des derniers mois. Il a ajouté qu'il s'attendait à une discussion enrichissante qui apporterait sur la table des contributions stratégiques et des expériences riches de la part des autres membres du Comité permanent.
7. Pour conclure, le président invite le coprésident de la République française à prononcer son allocution d'ouverture.
8. Le coprésident remercie le président et souhaite la bienvenue à tous les collègues à la sixième réunion du comité permanent de l'ASI. Il exprime sa satisfaction quant au fait que l'ASI prend de l'ampleur et que les efforts et le soutien mondiaux en faveur de l'énergie solaire n'ont jamais été aussi importants. Il a également noté que l'énergie solaire est devenue la source d'énergie la plus importante et la plus utilisée dans le monde, et a également informé le comité que la COP27, qui se tiendra sous la présidence de la République arabe d'Égypte, a également fait du solaire un élément clé de la discussion.
9. Le coprésident a informé le comité permanent que, depuis le lancement de l'alliance en 2015, le secrétariat de l'ASI s'est résolument engagé à faire pression en faveur de meilleurs cadres réglementaires qui font de l'énergie solaire une source d'énergie plus compétitive, et de meilleures politiques axées sur la stimulation de la demande et la réduction des coûts à l'échelle mondiale. Il a informé le Comité permanent que des chaînes d'approvisionnement solaires résilientes sont nécessaires pour assurer une livraison rapide et rentable des panneaux solaires dans le monde entier. Il a également souligné l'urgence des mesures gouvernementales nécessaires pour stimuler l'approvisionnement national et assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.
10. Le coprésident a informé le comité permanent de la stratégie pour l'énergie solaire adoptée conjointement par l'Union européenne (UE). Il se dit convaincu que la nouvelle stratégie agressive contribuera à ce que davantage de nations européennes adhèrent à l'ASI, soient plus actives et apportent également des contributions à l'organisation. Il a noté

que l'UE dans son ensemble a déjà contribué à hauteur d'un million d'euros et que cette tendance devrait se poursuivre.

11. Évoquant les mesures du paquet européen, le coprésident a déclaré que celui-ci visait à aider le développement des installations solaires, avec pour objectif 320 GW d'ici 2025, soit plus du double de la capacité actuelle, et près de 600 GW d'ici 2030. Il a également affirmé que la République française soutient fortement les priorités de l'ASI. Il a mentionné la contribution financière au projet STAR-C, le détachement d'experts auprès de l'ASI, et l'initiative d'atténuation des risques liés aux énergies renouvelables durables (SRMI). Il a ajouté que la République française continuera à soutenir l'ASI par l'intermédiaire de l'agence française de développement AfD, un acteur clé de la transition énergétique dans le monde.
12. Le coprésident a remercié tout le monde et a réaffirmé son soutien à la présidence indienne dans l'augmentation du nombre de membres et la collecte de ressources pour l'ASI.
13. Le coprésident a conclu ses remarques en déclarant que la réunion était une excellente occasion de parler de questions concernant l'organisation, ses procédures, le recrutement, l'avancement du plan pour les cinq années suivantes, les plans de travail et le budget. Il a également affirmé que l'ASI allait dans la bonne direction, c'est-à-dire vers une organisation orientée vers les résultats et l'action. Il a remercié le Président et tous les membres du Comité permanent pour leur soutien.
14. Le président remercie le coprésident pour son intervention devant le comité permanent. Rappelant le rôle éminent qu'il a joué lors de la COP26, le président accueille S.E. M. Alok Sharma, président de la Conférence des Parties, Royaume-Uni, et vice-président de l'Assemblée de l'ASI, qui s'adresse au Comité permanent de l'ASI.
15. S.E. M. Alok Sharma a remercié le président de l'avoir invité à s'exprimer. Il a déclaré que l'Inde a un rôle très important à jouer dans le traitement de l'agenda du changement climatique et de la transition énergétique. Il a également exprimé sa gratitude envers l'ASI pour avoir donné au Royaume-Uni l'opportunité de servir en tant que vice-président de la région Europe et autres, et a reconnu le rôle véritablement mondial de l'ASI dans la transition vers une énergie propre.
16. Le président de la COP a ajouté que la transition énergétique lors de la COP26 a donné lieu à des engagements forts de la part des pays, notamment de la part de l'honorable premier ministre indien, M. Narendra Modi, qui s'est engagé à ce que l'Inde dispose d'une capacité

installée de 500 GW d'électricité produite à partir de combustibles non fossiles d'ici 2030. Il a fait part de son plaisir d'avoir travaillé avec l'Inde, la France, l'UE et d'autres partenaires dans le monde pour faire en sorte que des engagements forts soient pris à l'issue de la COP26. Il a déclaré qu'il était impatient de voir ces engagements se transformer en actions.

17. Le vice-président du Royaume-Uni a reconnu le rôle global de l'ASI dans la transition vers une énergie propre dans le monde. Il a également fait remarquer qu'avec les tensions géopolitiques actuelles, les pays ont pris conscience que la sécurité climatique est liée à la sécurité énergétique et aux questions de sécurité nationale. Il a indiqué que, conformément aux engagements et à l'élan en faveur des énergies propres dans le monde, le Royaume-Uni a annoncé la stratégie britannique de sécurité énergétique, qui devrait multiplier par cinq la capacité éolienne en mer d'ici à 2030 et par cinq l'énergie solaire dans le bouquet énergétique du pays.
18. Rappelant sa récente visite en République de Turquie, S.E. M. Sharma a informé le Comité permanent de la mise en place d'une des plus grandes centrales solaires du monde. Il a ajouté que la centrale solaire s'étendait sur une zone de 11 kilomètres sur 2 kilomètres. Il a déclaré que la centrale solaire de Turkiye, ainsi que les nombreuses autres installations solaires dans le monde sont encourageantes car ces installations ne fournissent pas seulement une sécurité énergétique aux ménages, mais aident également à réduire les émissions et à assurer un avenir propre au monde.
19. Le président de la COP a déclaré qu'au cours de la visite en Inde de l'honorable premier ministre du Royaume-Uni, M. Boris Johnson, celui-ci avait réitéré son engagement personnel et celui du gouvernement du Royaume-Uni à l'égard de l'ASI et de l'initiative "Green Grids" - One Sun One World One Grid -, ainsi que les discussions en cours en vue de l'annonce d'un soutien financier supplémentaire à l'ASI.
20. Le vice-président du Royaume-Uni a déclaré qu'il se réjouissait de sa visite à l'Institut national de l'énergie solaire et de ses rencontres avec le directeur général et le président. Il a également déclaré qu'il attendait de l'ASI qu'elle présente des projets concrets susceptibles d'être présentés et promus lors de la réunion ministérielle sur l'énergie propre qui se tiendra en septembre 2022. Il a également salué l'objectif déclaré de l'ASI de mobiliser 1 000 milliards de dollars d'investissements dans l'énergie solaire d'ici 2030.
21. Le vice-président a réaffirmé l'engagement du Royaume-Uni envers l'ASI. Il a conclu ses remarques en saluant le leadership de l'honorable Premier ministre indien, Shri Narendra Modi, dans le domaine de l'énergie propre, qui a le potentiel de produire un dividende environnemental ainsi qu'un dividende économique en termes de création d'emplois et

- d'environnement propre. Il a remercié le Président pour son invitation à s'adresser au Comité permanent.
22. Le Président a remercié S.E. M. Alok Sharma et a invité l'Honorable Ministre du Guyana et Vice-président de l'Assemblée de l'ASI, M. Deodat Indar, à prononcer son discours.
 23. Le vice-président guyanais a remercié le président et les autres membres du comité permanent, et a salué la présence de S.E. M. Charrandas Persaud, haut-commissaire du Guyana en Inde, et du Dr Mahender Sharma, point focal national de l'ASI au Guyana.
 24. S.E. M. Indar a informé le Comité permanent de la première stratégie de développement à faible émission de carbone du Guyana, qui est en cours d'élaboration depuis 13 ½ ans et qui est présentée au Parlement du Guyana. Il a présenté cette stratégie comme un modèle pour le monde entier en vue d'une économie à faible émission de carbone et a informé le Comité permanent qu'avec la couverture forestière du Guyana d'environ 86 pour cent, celle-ci peut stocker environ 18-19 milliards de tonnes de carbone et séquestrer environ 254 millions de tonnes de carbone sur une base annuelle. Il a présenté ces forêts du Guyana au monde comme un service qui pourrait l'aider à obtenir des crédits de carbone qui pourraient être échangés dans le monde entier, alors que le pays continue de plaider pour une taxe mondiale sur le carbone.
 25. Expliquant la stratégie de développement à faible intensité de carbone, le vice-président guyanais a déclaré que la stratégie présente des lignes directrices pour que le pays et son économie fonctionnent à faible intensité de carbone. Il a ajouté que le Guyana est un pays à zéro émission depuis 100 ans, avec un énorme puits de carbone et un faible niveau d'industrialisation. Il a également informé le Comité permanent des accords conclus entre le Guyana et la Norvège pour l'échange de crédits carbone vérifiés, qui ont déjà rapporté au pays environ 250 millions de dollars à ce jour.
 26. Faisant le point sur les initiatives du Guyana en matière d'énergies renouvelables, S.E. M. Indar a déclaré que la Guyane dispose de 165 MW d'hydroélectricité, de 47 MW d'autres projets d'énergies renouvelables et de 2,2 MW de petites centrales hydroélectriques dans son mix énergétique. Il a indiqué que le Guyana est en passe de devenir le chef de file des efforts régionaux et mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie.
 27. Le vice-président guyanais a déclaré que son pays se réjouissait d'accueillir la réunion du comité régional de l'ASI pour la région Amérique latine et Caraïbes. Il s'est dit préoccupé par l'incapacité de nombreux pays à respecter les engagements pris lors de la COP26 en

raison du conflit en cours en Ukraine et de l'augmentation des prix du carburant qui en résulte. Le vice-président a réaffirmé le soutien de son pays à l'ASI.

28. S.E. M. Indar a réaffirmé l'engagement de son pays à s'éloigner des combustibles fossiles et à se tourner vers l'hydroélectricité et d'autres sources d'énergie renouvelables. Il a conclu ses remarques en remerciant le président et en assurant un soutien continu au secrétariat de l'ASI par l'intermédiaire du point focal national, M. Sharma.
29. Le président a souhaité la bienvenue à S.E. M. Yuri Viamontes, vice-ministre de Cuba et vice-président de l'Assemblée de l'ASI pour la région Amérique latine et Caraïbes de l'ASI.
30. S.E. M. Yuri Viamontes a salué les interventions réalisées par l'ASI pour l'adoption de l'énergie solaire. Il a mentionné que Cuba s'est engagé à adopter l'énergie solaire et travaille dans ce sens. Il a exprimé le soutien continu de Cuba à l'ASI et à ses futures interventions pour augmenter l'adoption de l'énergie solaire.
31. **Le président remercie le coprésident et les vice-présidents pour leurs remarques.**

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

32. Le Président invite le Comité permanent à examiner l'ordre du jour provisoire de la sixième réunion du Comité permanent tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SC.04/WD.01 et à fournir leurs commentaires.
33. En l'absence de commentaires du Comité permanent, le Président invite le Comité permanent à adopter l'ordre du jour provisoire de sa sixième réunion.
34. **Le comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire de la sixième réunion du comité permanent de l'ASI, tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SC.04/WD.01.**

Point 3 de l'ordre du jour. Sélection du rapporteur

35. Le président notifie que la République du Niger a gracieusement accepté d'être le rapporteur de la sixième réunion du comité permanent de l'ASI. Il remercie la République du Niger au nom du Comité permanent pour son soutien.
36. Le président invite le comité permanent à désigner la République du Niger comme Rapporteur pour la sixième réunion du comité permanent de l'ASI.
37. **Le comité permanent a désigné la République du Niger comme Rapporteur pour la sixième réunion du comité permanent de l'ASI.**

Point 4 de l'ordre du jour.

Rapport du Dépositaire

38. Le Président invite le Dépositaire à présenter son rapport au Comité permanent de l'ASI.
39. M. Prabhat Kumar, secrétaire adjoint au ministère des affaires extérieures, représentant le dépositaire de l'ASI, a indiqué au comité permanent que la modification de l'accord-cadre de l'ASI est entrée en vigueur le 8 janvier 2021, les 30 pays membres qui ont participé à la première assemblée de l'ASI ayant ratifié l'acceptation de l'accord-cadre modifié de l'ASI, et que l'adhésion à l'ASI est ouverte à tous les pays membres des Nations unies.
40. Le dépositaire a ajouté qu'au 30 juin 2022, 107 pays avaient signé l'accord-cadre de l'ASI et que 87 d'entre eux avaient déposé leurs instruments de ratification, à savoir l'Algérie, Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, Bahreïn, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Tchad, Comores, Danemark, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Éthiopie, Fidji, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Îles Marshall, Maurice, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigeria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suède, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ouganda, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, Vanuatu, Venezuela, Zimbabwe, et Norvège.
41. Le dépositaire a ajouté qu'en outre, 21 pays ont signé l'accord-cadre de l'ASI et doivent encore déposer l'instrument de ratification. Il s'agit de la Bolivie, du Brésil, du Cabo Verde, du Chili, du Costa Rica, de la République dominicaine, de l'Érythrée, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Hongrie, d'Israël, du Liberia, du Luxembourg, du Maroc, du Népal, de Palau, du Paraguay, de la Syrie, des États-Unis d'Amérique, du Yémen et de la Zambie.
42. Le dépositaire a informé le comité permanent que sept pays, à savoir Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, la Grèce, l'Italie, Saint-Kitts-et-Nevis, la Norvège et l'Indonésie, ont soumis leurs instruments de ratification après la quatrième assemblée de l'ASI et sont désormais des membres à part entière de l'ASI. Il a exprimé l'espoir que le nombre de membres de l'ASI augmentera encore à l'avenir.
43. Le Dépositaire a signalé au Comité permanent que l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé le statut d'observateur à l'Alliance Solaire Internationale en adoptant la

résolution A/RES/76/123 le 9 décembre 2021. Le Dépositaire a conclu son rapport en exprimant sa gratitude à tous les pays qui ont soutenu la résolution, et en remerciant le Comité permanent de l'ASI.

44. Le Président invite le Comité permanent à examiner le rapport du Dépositaire et à formuler des commentaires et des orientations sur l'adhésion à l'ASI.
45. Le Président a noté l'augmentation du nombre de membres de l'ASI et a exprimé sa satisfaction à ce sujet.
46. **Le Président et le Comité permanent ont remercié le Dépositaire pour son soutien continu à l'adhésion de l'ASI. Le Comité permanent a également reconnu les efforts du Dépositaire et l'a remercié pour son aide dans l'obtention du statut d'observateur pour l'ASI à l'Assemblée générale des Nations Unies.**

Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président et du Co-Président de l'Assemblée de l'ASI

47. Le président invite le directeur général à informer le comité permanent de l'ASI de l'élection du président et du coprésident de l'assemblée de l'ASI.
48. Le Directeur général a informé le Comité permanent que la Règle 40 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI spécifie la procédure d'appel à candidatures pour les postes de Président et de Co-Président pour un mandat de deux ans. Il a ajouté que les mandats du Président et du Co-Président actuels prendront fin avant la Cinquième Assemblée de l'ASI, et que les deux postes sont censés être pourvus par élection.
49. Le directeur général a ajouté que la cinquième assemblée de l'ASI élira un nouveau président et un nouveau coprésident pour un mandat de deux ans, et que le processus d'appel à candidatures pour ces postes doit être lancé 90 jours avant l'ouverture de l'assemblée de l'ASI, comme le prévoit le règlement intérieur. Le directeur général a indiqué qu'il attendait avec impatience de recevoir les candidatures des pays membres à ces postes, et que les détails du processus d'élection figuraient dans le document de travail ISA/SC.06/WD.03.
50. Le Directeur général, au nom du Président, invite les membres du Comité permanent à formuler des commentaires sur ce point de l'ordre du jour.
51. Le Président informe le Comité permanent que la République de l'Inde a l'intention de se représenter au poste de Président afin de continuer à soutenir l'ASI.
52. Le coprésident a informé le comité permanent que la République française ayant cofondé l'ASI en 2015, soutiendra la candidature de l'Inde à la présidence de l'Assemblée de l'ASI,

et cherchera également à être réélue à la coprésidence de l'Assemblée de l'ASI.

53. **Le Président invite les autres pays membres à présenter des candidatures. Il informe le Comité permanent que les détails de l'élection ont été inclus dans le document de travail ISA/SC.06/WD.03. Le Président demande au Directeur Général de partager avec les pays membres toutes les informations pertinentes relatives au processus d'élection du Président et du Co-Président.**
54. **Le directeur général a informé les membres que la date limite pour le dépôt des candidatures par les pays membres de l'ASI pour les postes de président et de coprésident est le 18 septembre 2022.**

Point 6 de l'ordre du jour. Sélection des nouveaux Vice-Présidents du Comité Permanent de l'Assemblée de l'ASI

55. Informant le Comité permanent sur le point de l'ordre du jour, le Président a déclaré que les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI prévoient la procédure de sélection des nouveaux vice-présidents, qui doit être effectuée au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ASI. Il a informé les membres de la notification de la sélection, telle qu'elle figure dans le document d'information ISA/SC.06/INF.01.
56. Le président informe le comité permanent que le document d'information contient les membres de l'ASI qui ont été identifiés pour être sélectionnés comme vice-présidents de l'assemblée de l'ASI, ainsi que deux suppléants, conformément aux dispositions du règlement intérieur.
57. **Le Président invite le Comité permanent à prendre note des informations fournies par le document et à donner son avis.**

Point 7 de l'ordre du jour. Proposition d'amendement pour la sélection du Vice-Président des Comités régionaux

58. Le Directeur général, au nom du Président, informe le Comité permanent de l'amendement proposé pour la sélection du Vice-président des Comités régionaux.
59. Le directeur général a expliqué que le règlement intérieur de l'assemblée de l'ASI stipule que les vice-présidents président à tour de rôle les réunions des comités régionaux respectifs. Il a ensuite expliqué que la troisième réunion du comité régional de la région Asie-Pacifique a demandé au secrétariat de l'ASI d'élaborer et de mettre en œuvre une procédure pour l'élection ou la sélection du vice-président du comité régional, et qu'en réponse, le secrétariat de l'ASI propose des amendements qui résoudraient l'incohérence

selon laquelle le président du comité régional, qui est le vice-président, est sélectionné en fonction de son ancienneté ou de la date à laquelle il a soumis son instrument de ratification, alors que le vice-président du comité régional est élu.

60. Le Directeur général informe le Comité permanent que l'amendement vise à modifier la procédure d'élection en nomination par ancienneté, comme c'est le cas pour les Vice-présidents et les Présidents des Comités régionaux, et que cette concordance entre le Vice-président et le Président garantira la continuité au sein du Comité régional, car une fois le mandat des Présidents ou des Vice-présidents régionaux terminé, les Vice-présidents prendront le relais en tant que Vice-présidents régionaux ou Présidents.
61. Le directeur général, au nom du président, a invité les membres du comité permanent à prendre note du document de travail ISA/SC.06/WD.04 contenant les détails des modifications proposées au règlement intérieur de l'assemblée de l'ASI concernant la sélection du vice-président, et à donner leur avis sur ce point de l'ordre du jour.
62. **Le Comité permanent a adopté les amendements proposés pour la sélection du vice-président des comités régionaux, tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.04, et a recommandé la proposition à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.**

Point 8 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements au règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI

63. Le directeur général, au nom du président, a expliqué les modifications proposées au règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI.
64. Le directeur général a expliqué que le règlement intérieur avait été approuvé par la deuxième assemblée de l'ASI et qu'il fixait les dispositions relatives à la convocation des réunions de gouvernance de l'ASI et guidait leur déroulement. Il a ajouté qu'avec la modification de l'accord-cadre en 2021, certaines incohérences et lacunes du règlement intérieur ont été identifiées par le secrétariat de l'ASI et qu'il fallait y remédier pour éviter d'éventuelles ambiguïtés à l'avenir.
65. Le Directeur général a brièvement expliqué les changements basés sur le processus proposés par l'amendement tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SC.06/WD. 05, notamment
 - i. Les organisations partenaires restent invitées à l'Assemblée tant que leur statut de partenaire est valide et n'est pas révoqué par l'Assemblée, au lieu de la durée de deux ans actuellement prévue par le règlement intérieur ;

- ii. Simplification de la nomination des pays membres contribuant à hauteur de 5 millions de dollars à l'ASI en tant que membres supplémentaires du comité permanent pour un mandat, et mise en œuvre d'un tirage au sort au lieu du principe du premier arrivé, premier servi, au cas où le nombre de membres supplémentaires potentiels serait supérieur à neuf ;
 - iii. Passer de l'élection à la sélection pour la nomination du Vice-président des réunions des Comités régionaux, comme discuté par le Comité permanent au point 7 de l'ordre du jour ; et
 - iv. Révision du délai d'acceptation des points supplémentaires pour l'Assemblée de l'ASI de 30 jours à 22 jours avant l'ouverture de l'Assemblée de l'ASI.
66. Le directeur général, au nom du président, a sollicité des commentaires et des orientations sur les propositions de modification du règlement intérieur de l'assemblée de l'ASI.
67. Le représentant de la République française a soutenu l'amendement proposé à l'article IV, règle 17 de l'accord-cadre concernant les délais révisés pour la soumission des points supplémentaires, et a demandé :
- i. Clarification sur l'objectif de l'amendement de l'article IX, règle 31, relatif à l'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée, et s'il s'agit de limiter la participation des organisations partenaires.
 - ii. suppression de l'article VIII, règle 33, relatif à la participation des organisations partenaires et à la révocation du statut de partenaire, car il pourrait être restrictif ; et
 - iii. Clarification sur l'article IV, règle 79, relatif à la contribution financière et à l'adhésion au comité permanent, sur le fait que l'ASI a reçu de telles contributions dans le passé et sur le fait que la règle dissuade les pays en développement ou les pays les moins développés de participer activement à la gouvernance de l'ASI.
68. Le représentant de la République de l'Inde a attiré l'attention du Comité permanent sur le fait que le point (f) de la colonne proposée pour l'article IV, règle 2, annexe II, stipule que le Comité permanent approuve les propositions d'accords ou d'arrangements avec des Etats, des organisations internationales et des agences internationales, au nom de l'ASI, sous réserve de l'approbation préalable de l'Assemblée, et que la qualification "préalable" est inutile et pourrait être supprimée.
69. En réponse aux suggestions des membres, le Directeur général a remercié les

représentants de la République française et de la République de l'Inde pour leurs suggestions sur ce point de l'ordre du jour. Il a expliqué que l'objectif de la modification de l'article IX, règle 31, n'est pas de restreindre les partenariats de quelque manière que ce soit, mais de les maintenir pour une période indéfinie, sauf révocation par l'Assemblée de l'ASI, par rapport à la règle actuelle qui impose une limite de deux ans.

70. En réponse à la suggestion du représentant de la République française, concernant la suppression du pouvoir de l'Assemblée de révoquer le statut d'organisation partenaire, le Directeur général a expliqué que cela pourrait être nécessaire en cas de conflits potentiels, et que l'exercice de ce pouvoir est protégé par le fort consensus requis parmi les membres de l'Assemblée pour l'exercer.
71. En ce qui concerne la question de la contribution financière et de l'adhésion supplémentaire au comité permanent, le directeur général a expliqué que la modification proposée remplacerait l'actuelle structure graduelle des adhésions, qui n'a encore été utilisée par aucun pays membre, et qu'avec le montant seuil proposé de 5 millions de dollars, les pays sont invités à soutenir financièrement l'ASI et à prendre part au processus de gouvernance de l'ASI. Il a ajouté que l'additionnalité conférerait également un certain degré d'appropriation aux pays qui fournissent une aide financière.
72. En réponse à la suggestion du représentant de la République de l'Inde, le Directeur général a accepté de supprimer le mot "préalable" de l'amendement proposé.
73. **Le Comité permanent a adopté les modifications proposées au règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI, telles qu'elles figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.05, avec les changements suivants :**
 - i. **suppression du mot "préalable" de l'amendement proposé, comme mentionné au paragraphe 68 ci-dessus**
 - ii. **la mise en œuvre d'un tirage au sort au lieu du principe du premier arrivé, premier servi, au cas où le nombre de membres supplémentaires potentiels, contribuant à hauteur de 5 millions de dollars ou plus, serait supérieur à neuf.**
74. **Le comité permanent a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.05, avec ces modifications, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.**

Point 9 de l'ordre du jour. Proposition de politique d'achat de consultants au secrétariat de l'ASI

75. Le Président invite le Directeur général à informer le Comité permanent sur le point de

l'ordre du jour.

76. Le Directeur général a souligné la nécessité d'une politique d'achat de consultants, étant donné que le Secrétariat a besoin d'un grand nombre de consultants. Il a indiqué qu'en raison du recrutement de membres du personnel de l'ASI à des postes réguliers, le besoin de consultants diminue.
77. Le Directeur général a souligné que la politique proposée en matière de consultants permettrait de maintenir un secrétariat allégé, avec des consultants à court terme (durée du contrat inférieure à six mois) travaillant sur des travaux particuliers, et des consultants à long terme (durée du contrat jusqu'à un an, renouvelable une autre année) fournissant une expertise spécifique au secrétariat.
78. Au nom du Président, le Directeur général a invité le Comité permanent à examiner le document de travail ISA/SC.06/WD.06 et à faire part de ses commentaires.
79. Le représentant de la République française a soutenu cette politique et a fait remarquer qu'un recours excessif à la consultance peut être contre-productif, étant donné que l'organisation a besoin d'une expertise propre.
80. Le représentant de la République de l'Inde a fait remarquer que le document de travail proposé limite le nombre total de consultants et de personnel détaché à 25 pour cent du nombre total de personnel régulier sanctionné. Il a fait remarquer qu'étant donné le faible effectif du personnel régulier à l'heure actuelle, il serait plus approprié de porter cette limite à 40 pour cent de l'effectif total sanctionné pour le personnel régulier au lieu de 25 pour cent.
81. Le Directeur général remercie l'Inde pour cette proposition. Il exprime sa gratitude pour la suggestion et explique que le Secrétariat a été confronté à un problème lié aux consultants à court terme.
- 82. Le comité permanent a adopté la proposition de politique d'acquisition de consultants au secrétariat de l'ASI, telle qu'elle figure dans le document de travail ISA/SC.06/WD.06, avec la modification suivante : la part des consultants et des fonctionnaires détachés est portée à 40 % de l'effectif total sanctionné pour le personnel permanent, au lieu des 25 % proposés. La commission permanente a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.06, avec cette modification, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.**

Point 10 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements à la politique de détachement

83. Le Président invite le Directeur général à informer le Comité permanent sur le point de l'ordre du jour.
84. Le directeur général a déclaré que les modifications proposées à la politique de détachement de l'ASI figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.07. Il a fait part au comité permanent du rôle joué par les experts et les spécialistes détachés par les organisations partenaires de l'ASI dans la mise en place du secrétariat de l'ASI au cours de ses premières années.
85. Expliquant le contexte de l'amendement proposé, le directeur général a déclaré qu'avec la progression du recrutement à l'ASI, le Secrétariat est dans une position où il peut de plus en plus dépendre de son propre personnel pour ses activités quotidiennes. Il a expliqué que, dans ces circonstances, le Secrétariat souhaitait réduire progressivement sa dépendance à l'égard des agents détachés, au fur et à mesure que le mandat de ces agents arrive à son terme. Soulignant la nécessité d'une révision de la politique de détachement, il a indiqué que l'amendement proposé normaliserait le processus et les dispositions selon lesquels les agents détachés peuvent être pris en charge.
86. Au nom du Président, le Directeur général a invité le Comité permanent à examiner le document de travail ISA/SC.06/WD.07 et à formuler ses commentaires.
87. Le représentant de la République française a remercié le directeur général pour ses explications et a salué les efforts déployés pour améliorer la transparence et l'efficacité du processus de détachement des experts. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que l'ASI ne limite pas la possibilité de construire une organisation véritablement internationale en faisant venir des experts des pays membres, et que cela ne coûte pas non plus de ressources à l'ASI. Il a insisté sur le fait que la politique de détachement ne devait pas être déraisonnablement restrictive et devait signaler aux pays membres que l'ASI accueillait favorablement leur expertise, en particulier celle d'experts qualifiés travaillant sur des projets.
88. Le représentant de la République de l'Inde a fait remarquer que le comité permanent avait déjà approuvé la proposition d'augmenter la part possible de consultants et d'officiers détachés de 25 à 40 pour cent de l'effectif total sanctionné pour le personnel régulier, ce qui permettrait de répondre aux préoccupations soulevées par le représentant de la France.
89. Le représentant de la République de l'Inde a également suggéré que la politique de

détachement limite la liste des entités prêteuses aux pays membres, à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes, aux agences multilatérales, aux universités et aux instituts universitaires, à l'exclusion des organisations partenaires et des organisations intergouvernementales d'intégration économique. Il a également suggéré que la politique stipule explicitement qu'un agent détaché ne peut servir plus de deux mandats, chacun d'entre eux pouvant s'étendre sur une durée maximale de trois ans, et que l'organisme prêteur doit payer le salaire de l'agent détaché.

90. Le représentant de la République de l'Inde, tout en se référant au paragraphe 4.1 de la page 67 du document de travail, a suggéré qu'un accord formel ou un protocole d'accord entre l'ASI et l'organisation de parrainage soit rendu obligatoire car une simple communication électronique ne serait pas suffisante.
91. Le représentant de la République française s'est déclaré favorable à une nouvelle rédaction de la politique de détachement intégrant les suggestions formulées par le représentant de la République de l'Inde. Il a également suggéré que la politique de détachement n'impose aucun plafond à la durée du détachement.
92. Le président a expliqué que l'orientation de l'ASI est d'être véritablement ouverte et transparente et que les postes de l'organisation devraient être accessibles au personnel de tous les pays membres. Il explique également que l'idée est de réduire le nombre de nominations et d'adopter une approche basée sur le mérite pour intégrer des professionnels de tous les pays membres. Il a expliqué que c'était le raisonnement qui sous-tendait la proposition de limiter le nombre de consultants et d'officiers détachés et qu'une augmentation de cette limite à 40 % de l'effectif total sanctionné pour le personnel régulier donne une marge suffisante pour les nominations.
93. Le président a exprimé sa vision selon laquelle l'ASI doit rester une organisation véritablement internationale où les citoyens de n'importe quel pays membre peuvent obtenir un emploi en concourant sur la base de leur mérite, et c'est ce qui fera la grandeur de cette organisation.
94. Le président a soutenu la suggestion selon laquelle les agents détachés devraient provenir des pays membres, de l'ONU et de ses organes, des universités et des agences multilatérales, mais pas du secteur public ni des agences bilatérales. Il précise que l'idée est de rendre le processus transparent et de faire de l'ASI une organisation qui offre des chances égales à tous les pays.
95. **Le Comité permanent a adopté les modifications proposées à la politique de**

détachement telles qu'elles figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.07, avec les changements suivants :

- i. porter la part des consultants et des agents détachés à 40 % de l'effectif total sanctionné pour le personnel permanent au lieu des 25 % proposés
 - ii. limiter les entités prêteuses aux pays membres, aux Nations unies et à leurs organes, aux agences multilatérales, aux universités et aux instituts universitaires.
 - iii. qu'un agent détaché n'effectue pas plus de deux mandats, chaque mandat pouvant être d'une durée maximale de trois ans, et que l'organisme prêteur paie le salaire de l'agent détaché
 - iv. Un accord formel et un protocole d'accord entre l'ASI et l'organisation de parrainage devraient être rendus obligatoires.
96. Le comité permanent a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.07, avec ces modifications, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.

Point 11 de l'ordre du jour. Mise à jour sur le statut du personnel régulier du Secrétariat de l'ASI

97. Le président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter un état des lieux du personnel permanent du secrétariat de l'ASI.
98. Le Directeur général a présenté le point de l'ordre du jour en informant le Comité permanent que lors des deuxième, troisième et quatrième Assemblées de l'ASI, l'Assemblée a permis le renforcement et l'augmentation des capacités du Secrétariat de l'ASI par le biais de feuilles de route organisationnelles et de plans de recrutement approuvés. Le directeur général, avec la permission du président, a invité le secrétariat de l'ASI à faire une présentation sur la situation du secrétariat de l'ASI en ce qui concerne les recrutements.
99. Le secrétariat de l'ASI a présenté une mise à jour de la situation du personnel régulier du secrétariat de l'ASI par rapport à la feuille de route organisationnelle approuvée par la deuxième, troisième et quatrième assemblée de l'ASI. Le Secrétariat de l'ASI présente également certaines déviations faites par le Directeur Général en prévision de l'approbation de l'Assemblée Générale et les justifications de celles-ci.
100. Le Secrétariat de l'ASI a demandé l'approbation du Comité permanent sur :
- i. Approbation a posteriori des déviations ;

- ii. Autorisation pour le Président de l'Assemblée de l'ASI de sélectionner une personne éminente ayant une expérience de l'administration et de la vigilance pour effectuer l'audit de recrutement du personnel permanent, des économistes et de l'embauche de consultants, effectué après juin 2021 et jusqu'au 15 juin 2022, ce qui aidera le Secrétariat de l'ASI à renforcer le processus de recrutement et à le rendre plus efficace ; et
 - iii. Le plan de recrutement pour les 25 postes restants sera présenté avant la septième réunion du Comité permanent.
101. Le Président invite les membres du Comité permanent à formuler des commentaires et des suggestions sur le point de l'ordre du jour discuté.
102. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a remercié le secrétariat de l'ASI pour sa présentation. Il a posé la question de l'équilibre entre les sexes au sein du Secrétariat. Il a également demandé combien de candidats à un poste au sein du Secrétariat venaient du secteur privé, du secteur public et/ou d'autres institutions internationales.
103. Le représentant de la République française a fait l'éloge de la politique des RH en la décrivant comme plus rationnelle et plus efficace. Il a appuyé les questions soulevées par le représentant du Royaume des Pays-Bas sur l'équilibre entre les sexes au sein du Secrétariat. Il a indiqué que la République française est très attachée à l'égalité des sexes, qui est une norme dans plusieurs pays européens, et a souligné que l'Inde partageait le même point de vue.
104. Le représentant de la République de l'Inde a suggéré que l'approbation préalable du Comité permanent soit demandée pour toute déviation des décisions de l'Assemblée de l'ASI. Il a également suggéré que chaque fois que le nombre de postes a été augmenté pour un rôle, il devrait y avoir une réduction correspondante du poste en mettant un autre poste en attente afin que le nombre total de personnel, qui a été approuvé par l'Assemblée générale reste le même.
105. En réponse aux questions posées par la République française et le Royaume des Pays-Bas, le secrétariat de l'ASI a informé le comité permanent que le respect de la diversité est une valeur fondamentale de l'ASI et de son secrétariat et que, dans tous les avis de vacance de poste, le secrétariat de l'ASI s'efforce de respecter la parité hommes-femmes. Le secrétariat de l'ASI a également mentionné que le secrétariat compte un nombre considérable de personnes occupant des postes internationaux ainsi que plusieurs femmes parmi le personnel.

106. Le Directeur général a informé le Comité permanent que le Secrétariat de l'ASI a franchi la barre du tiers en termes d'équilibre entre les sexes, qui est passé de 20 % précédemment à 33-35 %, selon le dénominateur choisi pour le calcul.
107. Le directeur général a également fait savoir au comité permanent que le secrétariat de l'ASI attire un groupe de personnes très compétentes et diverses. Il a mentionné les récents recrutements internationaux au sein du secrétariat de l'ASI et a présenté au comité le personnel international nouvellement nommé, qui vient de différents pays, dont le Nigeria, les Fidji, le Canada et le Bhoutan, et qui possède une expérience de travail dans des secteurs distincts.
108. Le président a souligné que le secrétariat de l'ASI dispose déjà d'une réserve diversifiée de ressources talentueuses et que sa rémunération est équivalente à celle d'autres organisations internationales. Il a également souligné qu'à l'heure actuelle, le recrutement en est à son stade initial et qu'à mesure que le secrétariat de l'ASI continuera à recruter, d'autres personnes du monde entier rejoindront l'ASI. Il a ajouté qu'avec l'augmentation des ressources, l'ASI s'efforcera de payer davantage pour attirer les meilleurs talents. Il a conclu en indiquant que le recrutement du personnel sera ouvert et transparent pour tous les pays membres et que chacun, quel que soit son sexe, est invité à venir concourir pour les différents postes.
109. **Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général sur la situation du personnel permanent du secrétariat de l'ASI, présentées dans le document de travail ISA/SC.06/WD.08 , et a approuvé a posteriori les dérogations pour examen ultérieur et approbation par l'Assemblée générale. Il a également autorisé le président de l'Assemblée de l'ASI à procéder à l'audit de recrutement tel que proposé.**

Point 12 de l'ordre du jour. Mise à jour sur le financement du déficit de viabilité de l'ASI

110. Le président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter un état des lieux du financement du déficit de viabilité de l'ASI.
111. Le Directeur général a introduit le point de l'ordre du jour en informant le Comité permanent que le Secrétariat de l'ASI propose un financement du déficit de viabilité pour étendre les projets de démonstration qui ont été réalisés dans les 26 PEID et PMA. Il a indiqué qu'il a été noté que l'un des principaux obstacles à la mise à l'échelle est la disponibilité des ressources, ou vice versa, et la viabilité de la rentabilité de ces projets. Par conséquent, le Secrétariat de l'ASI propose que l'ASI apporte un certain soutien à ces

projets sous la forme d'un financement de l'écart de viabilité, qui sera la dernière participation au capital et sera soumis à un maximum de 10% du coût du projet de 150 000 USD, le montant le plus bas étant retenu. Il a indiqué que le document de travail ISA/SE.06/WD.09 contient plus de détails sur le mécanisme de financement de l'écart de viabilité.

112. Le Directeur général, avec l'autorisation du Président, invite à formuler des commentaires sur le financement du déficit de viabilité de l'ASI.
113. La représentante du Royaume-Uni a apprécié les processus transparents qui régissent l'ASI et a remercié le secrétariat de l'ASI pour la publication de documents de grande qualité. Elle a exprimé son soutien à l'initiative et a également apprécié l'évolution de la pensée du secrétariat de l'ASI vers la mise en œuvre et l'obtention de résultats pour libérer le potentiel de l'ASI et du solaire en général. Elle a posé une question sur la manière dont le secrétariat de l'ASI envisage de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de l'initiative et de juger si elle se déroule bien et si c'est la meilleure approche. Elle s'est également enquis des plans du secrétariat de l'ASI pour partager les informations sur cette initiative et sa mise en œuvre avec d'autres organismes de financement, y compris les banques multilatérales, le Fonds vert pour le climat et les organismes bilatéraux.
114. Le Directeur général a remercié le représentant du Royaume-Uni pour ses indications utiles et pertinentes. Il informe le Comité permanent que tous les projets de démonstration ont été réalisés avec un cabinet de conseil en gestion de projet ou une cellule de gestion de projet à bord. Il a informé le Comité permanent que les pays ont soit nommé leurs propres cellules de gestion de projet, soit le Secrétariat de l'ASI a nommé des consultants en gestion de projet par le biais d'une méthode de défi suisse. Il ajoute qu'une partie du travail de la cellule de gestion de projet consiste à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet. Répondant à la question de savoir s'il s'agit de la meilleure approche, le directeur général a indiqué que ces projets spécifiques à un pays se développeront à partir des projets de démonstration du secrétariat de l'ASI, et qu'ils ont été proposés par les points focaux nationaux des pays respectifs, ce qui garantit que le projet représente les besoins et les circonstances dans le pays et qu'il est souhaitable localement et physiquement viable, mais pas économiquement viable, soulignant ainsi la nécessité d'un financement du déficit de viabilité.
115. Le directeur général a également indiqué que le secrétariat de l'ASI avait entamé le processus de saisie des résultats de ces projets. Il a ajouté que le secrétariat de l'ASI, avec son groupe de gestion des connaissances, a pour objectif de saisir les enseignements que

le secrétariat de l'ASI a tirés de tous ces projets. Les études de cas ainsi élaborées pourraient également être partagées avec diverses organisations partenaires.

116. Le représentant de la République du Niger a posé la question de savoir quand les pays membres peuvent faire valoir la nécessité d'un financement du déficit de viabilité par l'ASI.
117. Le Directeur général mentionne que le document de travail sur le financement du déficit de viabilité indique clairement que le moment où le projet est en préparation, c'est-à-dire avant sa mise en œuvre, est le moment où la demande de financement du déficit de viabilité doit être présentée. Le Directeur général a demandé aux pays membres intéressés de contacter le Secrétariat au moment de la clôture financière du projet afin de démontrer clairement que le financement du déficit de viabilité est essentiel pour la clôture financière.
118. Le représentant de la République française a souligné la nécessité de s'assurer que nous avons une vision claire alors que nous continuons à créer ce nouveau mécanisme de financement. À cet égard, il a demandé au secrétariat de l'ASI de préciser la différence entre ce nouveau mécanisme de financement et le mécanisme de financement de l'atténuation des risques. Il a également demandé au Secrétariat de l'ASI de préciser la source de financement prévue par le Secrétariat et le type d'institutions auxquelles il pense : s'agira-t-il d'une banque commerciale ou d'institutions de change comme l'EXIM Bank of India ? Il a également soulevé la question de son articulation avec le cadre du mécanisme de financement existant comme le SRMI.
119. En réponse à la question de la République française, le Directeur général a expliqué au Comité permanent que la principale différence réside dans le fait que la viabilité du projet est remise en question et qu'il ne s'agit donc pas seulement d'une question de risque, mais aussi d'une question d'échelle. Il a également mentionné que dans le cas de l'installation de gestion des risques et des projets SRMI, les projets sont économiquement viables, pour commencer, mais ils ne sont pas en mesure d'attirer des investissements, malgré leur viabilité économique et c'est là que le financement des risques intervient. Dans ce cas, le Secrétariat de l'ASI s'intéresse à ces types de projets où la viabilité économique elle-même est en jeu, et donc une contribution au coût du capital aide à réduire le coût global du capital.
120. Le Directeur général a ajouté que le Secrétariat finance cette initiative à partir des ressources dont il dispose lui-même. Il a mentionné que le Secrétariat a alloué 1,5 millions de dollars US de ses ressources, qui n'ont pas pu être dépensés dans le passé pour diverses raisons. Il a exprimé que si cette initiative prend son envol et est bien accueillie, le Secrétariat de l'ASI cherchera à obtenir le soutien d'autres pays pour étendre ce

programme. Ensuite, il a mentionné que l'autre partie du coût du projet peut provenir de presque partout. Le secrétariat de l'ASI recherche la Banque EXIM ou un équivalent dans les pays membres, qui peut fournir les ressources d'équilibre nécessaires. Le secrétariat de l'ASI recherche également des banques commerciales locales pour fournir un soutien monétaire aux projets dont la part de capitaux propres provient des entrepreneurs. Ainsi, le secrétariat de l'ASI recherche une variété de sources d'où peut provenir le solde des ressources monétaires.

121. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a apprécié l'initiative du Secrétariat de l'ASI car le financement des projets est un aspect très important. Il a appuyé les points soulevés par le représentant du Royaume-Uni et a déclaré qu'il est extrêmement pertinent d'apprendre également d'autres organisations et institutions financières qui sont impliquées dans le financement de grands projets, connaissent les complexités sur la viabilité, en particulier sur l'écart final. Il a partagé sa perception que le besoin de financement de l'écart de viabilité pour le dernier écart de 10 pour cent signifie que les investisseurs actuels ne sont pas disposés à financer la totalité des 100 %, ce qui se produit assez souvent, en particulier dans les environnements à haut risque, y compris le risque politique et le risque réglementaire, entre autres. Il a soulevé la question de savoir si le Secrétariat de l'ASI envisage de fournir la variante d'assurance ou s'il examine seulement les possibilités de financement.
122. Le directeur général a précisé que le secrétariat de l'ASI envisage de financer tout déficit de viabilité des projets.
123. Le président a partagé son expérience du financement de projets dans les pays en développement. Il a mentionné que la République de l'Inde, grâce à son expérience de l'ajout de près de 153 000 MW de capacité d'énergie renouvelable au cours des 5-6 dernières années, a été en mesure de stimuler les investissements en Inde par le biais d'appels d'offres concurrentiels pour mettre en place la capacité et conclure des accords pour la vente d'électricité. Il a ajouté que cela ne se produira pas dans les pays en développement car la perception du risque et le coût du financement sont élevés, ce qui souligne la nécessité d'un fonds d'atténuation des risques et d'un financement à faible coût. Il a ajouté qu'à l'heure où le monde cherche à réduire son empreinte carbone, il incombe à tous les membres de l'ASI de s'assurer que le Fonds vert pour le climat promis soit accessible aux pays en développement.
- 124. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général sur le financement du déficit de viabilité de l'ASI dans le document**

de travail ISA/SC.06/WD.09.**Point 13 de l'ordre du jour. Mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI**

125. Le président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter une mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI.
126. Le Directeur général a introduit le point de l'ordre du jour en informant le Comité permanent que la viabilité financière de l'ASI, en tant qu'objectif, a été discutée à plusieurs reprises à l'Assemblée. Il a indiqué que les détails des efforts entrepris par le secrétariat de l'ASI et la dernière mise à jour sur la mobilisation des ressources, ainsi qu'une évaluation des ressources qui ont été reçues, figurent dans le document de travail ISA/SE.06/WD.10.
127. Le Directeur général a indiqué que la disponibilité des fonds se situe désormais à un niveau confortable. Il a indiqué que ce changement dans la disponibilité des fonds peut être largement attribué au soutien du gouvernement de l'Inde. Il a remercié la République de l'Inde pour son soutien continu à l'ASI et à son Secrétariat. Il a ajouté qu'une quantité égale d'argent a été recueillie auprès de plusieurs fondations philanthropiques différentes. Il a également ajouté que quelques pays ont également apporté leur soutien à l'ASI. Il a attribué ce transfert de ressources à l'amendement adopté en 2021, qui permet aux pays membres de l'ONU et situés au-delà des deux tropiques de rejoindre l'ASI. Il a toutefois précisé qu'il n'y avait pas eu de transfert important de ressources.
128. Le directeur général, avec la permission du président, invite le secrétariat de l'ASI à faire une brève présentation sur l'état de la mobilisation des ressources au sein du secrétariat.
129. Le Secrétariat de l'ASI a exprimé sa gratitude envers les pays qui ont apporté des contributions en espèces et en nature. Le Secrétariat a également remercié les fondations philanthropiques qui ont fait confiance au Secrétariat pour mener à bien ses activités grâce à leur soutien.
130. Le secrétariat de l'ASI a indiqué que le budget nécessaire pour mener à bien les activités des trois piliers, telles que mentionnées dans le plan de travail stratégique approuvé par la quatrième Assemblée, s'élève à environ 300 millions de dollars US jusqu'en 2026. Le secrétariat de l'ASI a indiqué qu'il disposait actuellement de 88 millions de dollars US, ce qui lui permettrait de couvrir les activités à entreprendre en 2022 et 2023. Le secrétariat de l'ASI a indiqué que, bien qu'il soit actuellement dans une position confortable, il reste du travail à faire pour combler l'écart et atteindre les 300 millions de dollars. Le secrétariat de l'ASI a également souligné que l'ASI cherche également à obtenir le soutien des pays membres pour atteindre l'objectif de 300 millions de dollars.

131. Le secrétariat de l'ASI a demandé à tous les pays membres de faire confiance à l'ASI et de l'aider à combler les lacunes.
132. Le président a ajouté qu'alors que nous parlons de climat et de l'impact du changement climatique sur tout le monde, cela ne se traduit pas par des actions de la part des pays qui peuvent agir, à savoir les pays développés. Il ajoute que l'introduction d'une cotisation peut ne pas être fructueuse pour les pays en développement, mais que cela pourrait être le cas pour les pays développés. Il a suggéré d'instaurer un régime dans lequel les pays en développement n'auraient pas à payer de cotisation, mais les pays développés, oui. Il a également mentionné la nécessité du Fonds vert pour le climat et de ses équivalents, et le besoin de l'heure, en particulier pour les pays en développement. Il a souligné que la République de l'Inde se trouve dans une position différente avec l'un des taux les plus rapides de transition énergétique dans le monde et aussi le pays atteignant 40 pour cent de la capacité via des sources de combustibles non fossiles d'ici 2030, en Novembre 2021, c'est-à-dire, 9 ans à l'avance. Il a également souligné que la République de l'Inde continuera sur cette voie puisqu'elle vise à plus que doubler la capacité installée dans les années à venir. Il a également souligné que l'Inde pourra se permettre d'entreprendre la transition nécessaire, mais a mentionné que ce cas ne serait pas vrai pour les autres pays en développement. Il a insisté sur le fait que si les pays ne sont pas en mesure de tenir leur promesse de consacrer 100 milliards de dollars par an aux réformes climatiques, le monde ne sera pas en mesure de combattre et d'arrêter le changement climatique. Il a déclaré que, tout en atteignant des objectifs nets zéro, les pays doivent aider les pays qui manquent de financement à atteindre leurs objectifs nets zéro. Il a souligné que c'est la raison pour laquelle la République de l'Inde, sous la direction de l'honorable Premier ministre Shri Narendra Modi, tient à aider ses voisins et les pays en développement dans cette transition et dans la lutte contre le changement climatique. Il a également souligné le rôle que joue l'ASI en aidant les pays membres à passer à une énergie propre et à y avoir accès.
133. Le représentant de la République française a appuyé les propos du président sur la nécessité d'augmenter nos ressources. Il a félicité le secrétariat de l'ASI pour le travail qu'il a réalisé en augmentant les partenariats avec les fondations philanthropiques ainsi qu'avec le secteur privé et a souligné la nécessité de poursuivre dans cette voie. Il a également mentionné qu'il y a plusieurs acteurs sur le marché européen, y compris SolarPower Europe, qui ont travaillé sur un front similaire et a souligné la nécessité d'explorer les synergies avec eux. Il a également mentionné la nécessité pour l'ASI de continuer à agir en tant que plateforme pour rassembler les différents acteurs et agréger les synergies. Il a

apprécié le travail effectué par le directeur général à cet égard.

- 134. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général sur la mobilisation des ressources de l'ASI dans le document de travail ISA/SC.06/WD.10.**

Point 14 de l'ordre du jour. Mise à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023

135. Le président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter une mise à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023.
136. Le Directeur général a introduit le point de l'ordre du jour en informant le Comité permanent que l'année dernière, l'assemblée avait approuvé le plan de travail et le budget pour deux ans, plus précisément le budget pour l'année civile 2022 et la stratégie à long terme. Comme le secrétariat de l'ASI a mis en place la stratégie d'une part et les ressources d'autre part, le secrétariat a maintenant commencé à réaliser les activités. Il a indiqué que les détails de la mise à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023 figurent dans le document de travail ISA/SE.06/WD.11.
137. Le directeur général, avec la permission du président, a invité le secrétariat de l'ASI à faire une brève présentation des mises à jour du plan de travail et des activités réalisées cette année.
138. Le Secrétariat de l'ASI a fait une présentation sur le travail entrepris et les activités entreprises dans le cadre des 6 priorités stratégiques approuvées par la quatrième Assemblée de l'ASI.
139. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a remercié le secrétariat de l'ASI d'avoir donné un aperçu des activités entreprises à ce jour. Il a souligné le point soulevé par la République de l'Inde, lors de la discussion du point de l'ordre du jour sur la mobilisation des ressources, concernant le besoin de ressources supplémentaires. Il a expliqué que différents objectifs politiques se disputent l'argent dans le monde entier. Il a apprécié le travail entrepris par l'ASI pour attirer l'attention sur les politiques climatiques clés qui sont nécessaires pour l'adoption du solaire et qui sont cruciales dans la politique climatique globale. Il a également félicité la République de l'Inde et la République française pour leur rôle de chef de file de l'ASI et a offert le soutien continu du Royaume des Pays-Bas à l'ASI et à ses activités.

140. Le représentant de la République française a apprécié et félicité le Secrétariat de l'ASI et le Directeur général pour le travail entrepris à ce jour. Il a décrit le travail entrepris comme étant très professionnel, détaillé et concret. Il a également apprécié les efforts de l'ASI pour entreprendre des partenariats avec différentes organisations et les faire progresser.
- 141. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général concernant le plan de travail et le budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023 dans le document de travail ISA/SC.06/WD.11.**

Point 15 de l'ordre du jour. Mise à jour du rapport sur les mesures prises de la Quatrième Assemblée

142. Le président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter une mise à jour du rapport sur les mesures prises par la quatrième assemblée.
143. Le directeur général a présenté le point de l'ordre du jour en informant le comité permanent que lors de la quatrième assemblée et des assemblées précédentes, l'assemblée de l'ASI a chargé le secrétariat de l'ASI de mener à bien plusieurs actions. Il a informé que le secrétariat de l'ASI a préparé un rapport sur les actions entreprises, dont les détails figurent dans le document de travail ISA/SE.06/WD.12. Le directeur général a souligné que le rapport a également été soumis au bureau du président afin que l'assemblée de l'ASI soit également tenue informée.
144. Le Directeur général, avec l'autorisation du Président, a demandé aux membres du Comité d'examiner le rapport sur les mesures prises préparé par le Secrétariat de l'ASI et de fournir leurs commentaires et orientations.
- 145. Le comité permanent a pris note du rapport sur les mesures prises pour la quatrième assemblée, préparé par le secrétariat de l'ASI et présenté dans le document de travail ISA/SE.06/WD.12.**

Point 16 de l'ordre du jour. Préparatifs pour le septième Comité permanent de l'ASI

146. Le président de l'assemblée de l'ASI a invité le comité permanent à examiner les préparatifs du septième comité permanent de l'ASI.
147. Le secrétariat de l'ASI avait précédemment proposé que la septième réunion du comité permanent de l'ASI se déroule le 7 septembre 2022 à New Delhi, en Inde. Cependant, le directeur général a informé que le commissaire européen à l'énergie se rendra à Delhi le 7 septembre 2022 et que le secrétariat de l'ASI a reçu une demande pour co-organiser un

événement avec l'UE. Il a suggéré que le secrétariat de l'ASI cherche à satisfaire les membres du comité permanent en programmant les réunions entre le 8 et le 10 septembre 2022.

- 148. Le président demande au secrétariat de l'ASI de consulter les membres du comité permanent et de finaliser une date entre le 7 et le 10 septembre 2022.**

Point 17 de l'ordre du jour. Préparatifs de la cinquième assemblée de l'ASI

149. Le président de l'Assemblée de l'ASI a invité le Comité permanent à examiner les préparatifs de la cinquième Assemblée de l'ASI tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.13.
150. Le Directeur général a déclaré que les orientations concernant la date de la cinquième Assemblée ont été demandées à la République française, afin d'assurer la participation du ministre français. En conséquence, la date de la cinquième assemblée a été provisoirement fixée au 18 octobre 2022.
151. Le Secrétariat avait proposé de tenir la Cinquième Assemblée à Pragati Maidan, New Delhi, Inde.
152. Le Directeur général informe le Comité permanent que le site de Pragati Maidan pourrait ne pas être disponible d'ici octobre 2022, et que le Secrétariat de l'ASI étudie donc diverses autres options. Le Directeur général informe le Comité permanent que l'hôtel Ashoka est complet pour les dates proposées et que, par conséquent, la cinquième assemblée de l'ASI se tiendra provisoirement à l'hôtel Pullman à Aerocity, New Delhi.
153. Le Directeur général a également informé le Comité permanent que le Secrétariat prévoit les événements suivants en rapport avec la Cinquième Assemblée :
- i. le 17 octobre 2022, Réunions préprogrammées du Président de l'Assemblée de l'ASI avec différents ministres qui viendront à Delhi pour assister à l'Assemblée.
 - ii. le 18 octobre 2022, Cinquième assemblée de l'ASI, suivie d'un dîner ministériel
 - iii. Publication des rapports, à savoir *Ease of Doing Solar (EoDS)* et *ISA Annual Solar Reports on Technology, Investments and Markets* (projet de consultation) le 19 octobre 2022.
 - iv. Événements thématiques parallèles le 20 octobre 2022
154. Le président de l'Assemblée de l'ASI a également suggéré que des visites sur le terrain pourraient être incluses dans le programme des participants de la cinquième Assemblée.

Celles-ci pourraient inclure :

- i. des parcs solaires à grande échelle en Inde, qui compte certains des plus grands parcs solaires du monde ; ou
- ii. sites de projets hybrides solaire-énergie éolienne ; ou
- iii. Quelques-unes des villes solaires en cours de développement en Inde

155. La commission permanente a pris note des préparatifs de la cinquième Assemblée.

Point 18 de l'ordre du jour. Interventions des pays membres

156. Le Président invite les membres du Comité permanent à intervenir. Les représentants de la République de Maurice et du Royaume des Pays-Bas expriment leur volonté de présenter leurs déclarations.
157. La représentante de la République de Maurice a salué les membres du Comité permanent et a transmis les excuses de l'Honorable Ministre de l'énergie et des services publics de Maurice qui n'a pas pu assister à la réunion du Comité permanent. Elle a déclaré que la République de Maurice a été l'un des premiers pays à rejoindre l'ASI en mai 2017. Elle a remercié l'ASI d'avoir nommé la République de Maurice comme vice-présidente de la région Afrique en octobre 2020. La représentante de la République de Maurice a informé le Comité permanent que dans le sillage du changement climatique, la République de Maurice s'est engagée lors de la COP26 à réduire ses émissions de 40 % d'ici 2030. Elle a déclaré que la République de Maurice s'est également fixé pour objectif d'atteindre une part de 60 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030, et de cesser d'utiliser le charbon pour la production d'électricité au cours de cette période. Elle a déclaré que l'île Maurice est bien partie pour accélérer encore la pénétration de l'énergie solaire dans le mix énergétique du pays afin d'atteindre ses engagements et ses objectifs, étant donné le fort potentiel des ressources en énergie solaire de la République de Maurice. Elle a informé que la République de Maurice a récemment révisé sa feuille de route sur les énergies renouvelables 2017 pour atteindre ces objectifs. La représentante de la République de Maurice a indiqué que jusqu'en 2014, la République de Maurice avait une faible pénétration de l'énergie solaire photovoltaïque, avec une capacité installée de seulement 18 MW. Elle a souligné les raisons de cette situation, à savoir le niveau élevé de risque d'investissement perçu par les banques privées au cours de ces premières années, sa nouveauté dans la production d'électricité à l'échelle des services publics, et la nature intermittente de la production qui la rend fortement dépendante des changements climatiques. Elle a affirmé que ce n'est plus le cas avec l'énergie solaire dans le pays car la

politique et le cadre stratégique pour le développement du solaire photovoltaïque se sont considérablement améliorés au cours des années suivantes. La représentante de la République de Maurice a déclaré que l'île a été en mesure d'intégrer rapidement l'énergie solaire photovoltaïque dans son mix de production d'électricité avec l'aide de plusieurs incitations fiscales fournies par le gouvernement pour la promotion de l'énergie renouvelable et les investissements dans les technologies vertes, et avec l'investissement du secteur privé, ainsi que des facilités de prêt vert des banques locales et internationales et des partenaires. Elle a indiqué qu'à ce jour, la République de Maurice a installé plus de 100 MW d'énergie solaire photovoltaïque, ce qui en fait la deuxième source d'énergie renouvelable à Maurice après la bagasse. La représentante de la République de Maurice a exprimé son plaisir d'avoir appris que l'ASI prend de l'ampleur dans son objectif de mobiliser 1 000 milliards de dollars pour le secteur solaire mondial d'ici 2030. Elle a également exprimé sa joie d'apprendre les instruments nécessaires que l'ASI met en place pour permettre aux pays africains de mobiliser des investissements, en particulier des investissements privés pour le déploiement accéléré du solaire photovoltaïque sur le continent où l'accès à l'électricité est une question clé et où la technologie solaire change la donne. La représentante de la République de Maurice a remercié l'ASI pour les deux projets qu'elle développe dans le pays au titre des 50 000 USD, de l'initiative *ISA CARES* et du mécanisme de financement du déficit de viabilité. Elle a également remercié le secrétariat de l'ASI d'avoir organisé la sixième réunion du comité permanent et a félicité le directeur général pour ses efforts inlassables en vue d'atteindre les objectifs de l'Alliance et pour son soutien à la région africaine. Elle a déclaré qu'avec le soutien de l'ASI, la République de Maurice est confiante dans la poursuite sans relâche de sa transition énergétique, le solaire photovoltaïque étant la clé de son succès.

158. Le Directeur général, au nom du Président, invite le représentant du Royaume des Pays-Bas à présenter sa déclaration.
159. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a remercié le président, le coprésident, le secrétariat de l'ASI et le directeur général pour leurs efforts et le travail très important qu'ils accomplissent, et pour leur leadership. Il a déclaré qu'il se réjouissait de travailler ensemble et les a remerciés d'avoir essayé d'aligner l'ASI avec ses pays membres de manière très efficace et productive. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a indiqué que le gouvernement néerlandais actuel et ses dirigeants sont très ambitieux en matière de politiques climatiques et que les Pays-Bas sont extrêmement favorables à la transition énergétique. Il a souligné le rôle clé joué par le solaire dans le processus de transition énergétique, non seulement en termes d'atteinte des objectifs climatiques mais aussi en

termes de politiques de sécurité énergétique. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a félicité l'ASI pour ses activités et ses programmes, pour avoir rassemblé des personnes du monde entier et essayé de changer l'agenda énergétique, et pour avoir rendu l'énergie solaire importante. Il s'est dit d'accord avec les intervenants précédents et a demandé à l'ASI de continuer à se concentrer sur la mise en œuvre, les résultats et les conséquences. Il a exprimé son appréciation du travail effectué à l'ASI et s'est engagé à soutenir l'organisation. Il a conclu en faisant part de son espoir de voir un changement positif dans le monde en termes de politiques climatiques.

160. Le Président remercie les représentants des pays membres pour leurs interventions.

Point 19 de l'ordre du jour. Questions diverses

161. Le Président invite les membres du Comité permanent à proposer toute autre question à traiter.

162. Aucun membre du Comité permanent n'a proposé d'autres questions à l'examen du Comité permanent.

Point 20 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

163. M. le Président invite le coprésident à prononcer son discours de clôture. Le coprésident remercie l'assemblée.

164. Le président a remercié tous les ministres et autres représentants des pays membres pour leur participation à la réunion. Il a déclaré que l'Alliance Solaire Internationale s'était développée, tant en termes de membres que d'activités, tout en améliorant sa capacité à lever des fonds, ce qui augmentera encore le rythme des progrès et renforcera l'ASI.

165. Le président a rappelé aux membres que face aux perturbations causées par le conflit en Ukraine, et l'arrêt des flux de gaz qui en résulte, de nombreux pays donnent la priorité à leur sécurité énergétique, ce qui lui semble légitime. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de l'objectif ultime d'atténuation du réchauffement climatique. Il a souligné que le réchauffement de la planète reste une préoccupation majeure et que le temps est compté pour une action positive sur ce front, avec l'ajout quotidien de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre dans l'environnement.

166. Le président a déclaré qu'une action efficace en faveur du climat ne sera pas possible tant que les pays qui ont besoin d'aide ne seront pas soutenus de manière approfondie. Il a précisé que ces pays ont besoin d'aide non seulement pour passer aux énergies renouvelables, mais avant tout pour garantir l'accès à l'énergie à leur population. L'Alliance

Solaire Internationale a été créée pour étendre ces deux formes d'assistance.

167. Le président a exhorté les pays membres à investir des ressources et à prendre des mesures dans la lutte contre le changement climatique qui les préoccupe énormément, notamment en réduisant les émissions et en œuvrant à la transition énergétique qui a été promise. Il a également déclaré qu'une autre façon de lutter contre le changement climatique est d'aider les autres pays qui ont besoin de l'assistance offerte par des organisations telles que l'Alliance Solaire Internationale. Il a insisté sur la nécessité d'une action plus importante et plus efficace dans la lutte contre le changement climatique.

168. Le président conclut la réunion en remerciant tous les participants.

Liste des participants à la sixième réunion du Comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)¹

N°	Pays	Rôle	Représentants
1.	République de l'Inde	Président, Président de l'Assemblée de l'ASI	<ol style="list-style-type: none"> 1. H.E. Shri R K Singh, Ministre de l'électricité et des énergies nouvelles et renouvelables. 2. Shri Indu Shekhar Chaturvedi, secrétaire, ministère des énergies nouvelles et renouvelables 3. Shri Dinesh Dayanand Jagdale, secrétaire adjoint, ministère des énergies nouvelles et renouvelables. 4. Shri Aseem Kumar, Directeur, Ministère des énergies nouvelles et renouvelables. 5. Shri Divyanshu Jha, sous-secrétaire, ministère des énergies nouvelles et renouvelables
2.	République de France	Coprésident et coprésident de l'Assemblée de l'ASI	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. Emmanuel Lenain, Ambassadeur de France en Inde 2. Mme Luisa Terranova, Conseillère, Section politique 3. Mme Julie Fabre, Conseillère
3.	République de Maurice	Vice-président de la région Afrique	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. Mme S. Hanoomanjee (GCSK), Haut Commissaire de l'île Maurice en Inde 2. Mme Reema B. Robee, deuxième secrétaire au Haut Commissariat.
4.	République du Niger	Vice-président de la région Afrique	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Ado Leko, Ambassadeur du Niger en Inde 2. M. Souleymane Boureima, Conseiller 3. M. Moustapha Dior, Premier secrétaire
5.	République des Fidji	Vice-président de la région Asie et Pacifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. M. Nilesh Roneel Kumar, Chargé d'Affaires
6.	Royaume des Pays-Bas	Vice-président de la région Europe et autres	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. M. Marten van den Berg Ambassadeur des Pays-Bas en Inde 2. M. Thed Brouwer, Point focal national de

¹ Pas strictement selon l'ancienneté. Liste indicative selon l'inscription en ligne (peut être mise à jour)

			l'ASI
7.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Vice-président de la région Europe et autres	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. M. Alok Sharma, ministre et président de la COP 2. Mme Sally Taylor, Directrice du développement, du climat, de la science et de la technologie 3. Mme. Adritha Subbiah, Senior Energy Manager
8.	République de Cuba	Vice-président de la région Amérique latine et Caraïbes	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. M. Alejandro Simancas Marin, Ambassadeur de Cuba en Inde 2. M. Abel Aballe Despaigne
9.	Coopérative République de Guyane	Vice-président de la région Amérique latine et Caraïbes	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. Hon. Deodat Indar, Ministre au sein du Ministère des Travaux Publics de la République coopérative de Guyane 2. S.E. M. Charrandass Persaud, haut-commissaire de Guyane en Inde. 3. Mahender Sharma, directeur général de l'Agence de l'énergie de Guyane. 4. Mme RONALDA EDWARDS HORATIO, Premier secrétaire, Haut-commissariat de Guyane, Inde
10.	Ministère des affaires étrangères, gouvernement de la République de l'Inde	Dépositaire de l'accord-cadre de l'ASI	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Prabhat Kumar, secrétaire adjoint (ER & DPA) 2. George Pothan, consultant juridique (ED)
11.	Secrétariat de l'ASI		<ol style="list-style-type: none"> 1. Dr. Ajay Mathur, directeur général 2. M. Arun Misra, conseiller principal 3. M. Joshua Wycliffe, chef des opérations 4. M. Remesh Kumar, chef d'unité, Programmes et mise en œuvre des projets 5. M. Shishir Seth, Chef d'unité, Gouvernance et Partenariats 6. Dr Ugochukwu Ugbor, Chef d'unité, Gestion des connaissances 7. Mme Onyi Iyizoba, spécialiste juridique 8. M. Naresh Mehta, chef du protocole

			<ol style="list-style-type: none">9. M. Saba Kalam, spécialiste du programme, STAR-C10. Mme Nidhi Bakshi, Analyste RH11. Mme Jyotsna Gola, consultante principale, Planification et stratégie d'entreprise12. M. Vineet Mathur, analyste en administration et approvisionnement13. M. Sudhakar Upadhyay, assistant administratif14. Mme Vandana, spécialiste en informatique15. M. Rajender Kumar, assistant informatique16. Mme Aarti Narain, analyste en communication17. M. Nikhil Kumar, spécialiste du plaidoyer
--	--	--	---